Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **22 (1893)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1039650

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

un ou deux des meilleurs systèmes de bancs d'écoles et que seuls ceux-là soient autorisés.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans adresser nos plus chaleureux remerciements aux autorités fédérale et cantonale, au conseil communal de la ville de Fribourg et à nos généreux donateurs et tout spécialement à M. le Directeur de l'Instruction publique. Puissent-ils, tous, continuer d'accorder à notre œuvre l'intérêt qu'ils nous ont témoigné jusqu'ici.

Fribourg, le 24 avril 1893.

Au nom du Comité du Musée pédagogique de Fribourg.
Le Rapporteur : Léon GENOUD, directeur.

Dans sa séance de ce jour, le Comité de l'Exposition scolaire a pris connaissance du présent rapport et l'a approuvé.

Fribourg, le 11 mai 1893.

Pour le Secrétaire, A. BLANC-DUPONT, instituteur.

Le Président, R. HORNER, professeur.

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

H. District du Lac *(Suite)*

En 1837, les écoles de Châtel et de Charmey deviennent vacantes. On présente pour Courgevaux et Meyriez un règlement local qui fixe la durée de l'école d'hiver du 1er novembre au 1er mai et l'école d'été à 2 demi jours de 3 heures par semaine. Nous devons cette mesure au pasteur de l'endroit, M. Roux. Dans un excellent mémoire adressé aux deux communes, il expose le but et l'importance de l'instruction primaire. Il signale en même temps les devoirs des autorités et des parents et démontre, par des chiffres empruntés à la statistique, que Courgevaux et Meyriez n'ont point rempli leur devoir. (Voir le tableau des absences qui se trouve à la fin de ce chapitre.) On statue des amendes et des peines pour la répression des absences.

La Commission synodale prend occasion de l'augmentation des traitements dans le canton de Berne pour nommer une Commission chargée de voir s'il ne serait pas convenable de proposer à l'autorité législative la revision de l'article des traitements en vue de leur amélioration.

« Considérant que les traitements ne sont pas de beaucoup inférieurs à ceux qui sont accordés dans le district voisin

d'Aarberg, et que d'autre part, nos communes se montrent bien disposées et font tous leurs efforts, dans la limite de leurs moyens, pour améliorer notre situation matérielle comme Freschels vient de le faire, nous, membres de la Commission, proposons que l'on s'adresse, non au Grand conseil, mais plutôt au Conseil d'Etat pour que l'autorité exécutive autorise l'administration paroissiale de donner sur sa Caisse, cas échéant, de modestes subsides aux instituteurs. »

Mais cette source fut stérile, parceque les comptes paroissiaux démontraient que les recettes suffisaient à peine à couvrir les dépenses.

On décide cette année, de faire verser dans la Caisse scolaire toutes les amendes encourues par les enfants et les parents. Ces amendes pouvaient s'élever jusqu'à 6 fr. par enfant et constituaient ainsi une recette assez importante.

L'année 1838 se fait remarquer de nouveau par des vacances d'école nombreuses savoir : celles de Jentes, Courgevaux, Lourtens, Agrimoine et Buchillon. C'est aussi une année de disputes et de remontrances.

Châtel reçoit une sévère réprimande parceque ses autorités n'avaient point assisté à l'examen de clôture ni donné des prix aux écoliers et parce qu'elles n'avaient pas donné d'honoraires aux visiteurs.

Buchillonfut l'objet d'une admonestation parce qu'il avait livré aux écoliers, sur la proposition du vicaire Ferbalm, 10 exemplaires de livres de lecture de Hugendubel, ouvrages non appropriés à des écoles rurales. Ces manuels furent remplacés par des ouvrages religieux. La même année le conseil d'éducation recommendait l'introduction de ce même auteur, Hugendubel, dans les écoles.

La contribution de l'Etat s'éleva, cette année, à 1760 fr. Pendant 1839, la Commission synodale ne tint pas moins de 12 sessions. On chercha à remédier à l'exiguité des locaux à Lugnore, Praz et Sugiez en nommant une maîtresse d'ouvrages et en remaniant l'organisation des cours, de sorte que les diverses divisions des écoliers se succédassent les unes aux autres dans une même salle. Mais ce n'était là qu'un remède momentané, en attendant que l'autorité trouvât les ressources nécessaires pour construire de nouvelles maisons.

Une longue discussion éclata à Montilier entre l'autorité locale et l'instituteur. On voulait obliger le maître d'école à enseigner la langue française. Ce différend occupa plusieurs séances de la Commission synodale. Ce n'est pas sans peine qu'on parvint à y mettre un terme. L'instituteur donna sa démission en réclamant une indemnité.

Une amende est infligée à un bourgeois de Morat pour s'être soustrait à ses obligations scolaires en voulant placer son enfant à Menzingen.

1840. Le conseil d'éducation a dû intervenir au sujet de

l'agrandissement de la salle d'école de Praz. Jentes et Montilier sont pourvus d'instituteurs ; à cette occasion on affirma de nouveau la règle de la mise au concours. Depuis cette année, les rapports sur les écoles ont dû être adressés, le résumé du moins, au conseil d'éducation.

1841. Le conseil synodal censura un certain Etter d'Ormey, lequel s'était comporté grossièrement envers l'instituteur, ainsi qu un Mesey, de Morat, qui refusait d'envoyer son enfant à l'école. Il adressa aussi une admonestation à la Commission d'écolede Praz qui avait négligé de mettre à exécution le plan adoptéd'agrandissement de sa maison d'école.

Sur la proposition du pasteur Sterchi, de Chiètres, une circulaire est adressée à tous les régents allemands du district pour les inviter à prendre les moyens propres à obtenir une fréquentation régulière de l'école d'été et au besoin à requérir immédiatement le concours du pasteur.

Les écoles de Courgevaux, Agrimoine et Ormey sont de nouveau pourvues de régents et, pour cette dernière école, le vétérinaire Widmer est chargé de l'enseignement du chant parce que le nouveau maître ne sait pas chanter.

1842. Le protocole de cette année-là ne mentionne que quatre séances dans lesquelles on reçoit les rapports des écoles et une communication relative à la création d'une nouvelle école à Chiètres.

Avec la séance de juin, le protocole s'arrête subitement au milieu même des délibérations et ne donne plus aucun renseignement sur nos écoles, pendant qu'il enregistre soigneusement les visites faites aux temples jusqu'en l'année 1853.

Faut-il attribuer ce silence inexplicable au mouvement politique de l'époque ou à l'absence de toute réunion de la part de la Commission ? Il est probable que la politique n'y fut pas étrangère, mais il faut ajouter aussi que dans ces temps agités les meilleurs soutiens des écoles durent se retirer devant un pouvoir absolu.

C'est en 1842 qu'est mort le pasteur Roux qui avait rendu les plus grands services aux écoles de sa paroisse ainsi qu'à celles du district. En 1846, le pasteur Schmid prend sa retraite en raison de son grand âge après un ministère pastoral de 40 ans, à Morat, durant lequel il avait pris une part active à la direction et à la surveillance des écoles.

A ces deux pasteurs succéda le Dr Engelhart très versé dans les questions pédagogiques et connaissant parfaitement le district, mais en 1846 il déposa à la fois ses fonctions de Président du conseil d'éducation et de préfet.

Suit une période de déclin dans le contrôle de l'instruction primaire.

Les annales scolaires ne font aucune mention de ce qui s'est passé depuis cette date jusqu'en 1852, où eut lieu une nouvelle organisation des écoles grâce à une loi récemment élaborée.

(A suivre.)